





Le 15 juin 2015, nous élirons nos représentants aux organismes paritaires.

# Le vote CGT FSU votre meilleur atout!

### Rôle de la Commission d'évaluation



La Commission d'évaluation des chargés de recherche et directeurs de recherche du développement durable comprendra 36 membres: ▶ 18 personnalités scientifiques nommées par le ministère de l'écologie, du développe-

ment durable et de l'énergie (MEDDE);

▶ 18 représentants du personnel, dont 9 chargés de recherche et 9 directeurs de re-

## La fusion des corps

La commission peut faire appel à des experts pour élargir ses compétences dans des disciplines scientifiques qui ne seraient pas suffisamment représentées en son sein. Le Président de la Commission sera désigné par le MEDDE, parmi les membres nommés. La Commission sera renouvelée tous les 4 ans et ses membres (nommés et élus) ne pourront pas exercer plus de deux mandats consécutifs.

La fusion des corps des chercheurs statutaires (chargés de recherche et directeurs de recherche) de l'INRETS et de l'Equipement a donné lieu à la création des corps des chargés de recherche du développement durable et des directeurs de recherche du développement durable, sous la tutelle du ministère du développement durable (décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014).

Les corps de chercheurs de l'INRETS et de l'Equipe-

Les deux grandes fonctions de la Commission d'évaluation sont :

▶ l'évaluation des chercheurs, sur la base d'un rapport d'activité élaboré par le chercheur tous les deux ans. Dans ce cadre, la Commission examine également les avancements de grade (CR2 à CR1, DR2 à DR1, et DR1 à DRex). le recrutement de chercheurs. Pour cela, la Commission s'organise en

jury d'admissibilité pour examiner les dossiers de candidats, établir la liste des candidats qui seront auditionnés, assurer les auditions et enfin, établir la liste des candidats admissibles. Des membres de la Commission (3 membres nommés, dont le Président de la Commission, et 3 membres élus) participent ensuite au jury d'admission, présidé par le Directeur de la recherche et de l'innovation du MEDDE, qui établit la liste des candidats admis. La Commission donne son avis également pour la titularisation des chargés de recherche, après leur stage d'un an.

ment fonctionnaient déjà de manière relativement similaire, comme les autres corps de chercheurs (CNRS, autres établissements publics de recherche), avec une La Commission d'évaluation donne également un avis sur le détainstance d'évaluation qui joue un rôle central dans l'évachement des chercheurs dans un autre établissement, sur l'accueil luation et le recrutement des chercheurs. Le décret de créaen détachement et l'éventuelle intégration de chercheurs provetion des chercheurs du développement durable réaffirme nant d'autres organismes, sur les mises à disposition, sur les prol'importance de cette instance. blèmes disciplinaires, ainsi que sur l'éméritat des directeurs de recherche.

## 

Statutairement il y a deux CAP, l'une des chargés de recherche, l'autre des directeurs de recherche mais par commun accord entre l'administration et les organisations syndicales, les deux CAP peuvent siéger conjointement.

Leur composition est la suivante :

- ▶ 8 représentants élus du personnel chez les DR (2 DR1 + 2 DR2 titulaires et leurs suppléants)
- ▶ 8 représentants élus du personnel chez les CR (2 CR1 + 2 CR2 titulaires et leurs suppléants)

La CAP est présidée par un représentant du ministère. Elle donne un avis sur les mutations, les détachements et traite des cas disciplinaires et de toutes les questions concernant la vie des corps des CR et DR. Les chercheurs élus, avec un mandat de 4 ans, ont un rôle important car ils doivent également effectuer une veille administrative institutionnelle concernant les corps et surtout porter et faire entendre les revendications des chercheurs auprès de l'administration.

La CAP tient compte des avis de la Commission d'évaluation. Il est donc important d'assurer une bonne cohérence entre les interventions des élus du personnel dans ces deux instances, l'une prenant en charge la dimension plus administrative de la carrière des chercheurs, l'autre sa dimension scientifique.

# Un contexte difficile pour le monde de la Recherche et de l'Enseignement supérieur...

Le contexte national apparaît comme peu favorable à la recherche du fait des évolutions récentes dans les domaines :



- Politique: la création de métropoles et la fusion de régions donnent lieu à de nouvelles régions et à une nouvelle territorialisation des activités. S'il est encore tôt pour en mesurer les effets directs, la nouvelle réorganisation territoriale pourrait se traduire par encore plus de dispersions et moins de transparence en terme de stratégie et de financement de la recherche, voire par une baisse de la demande pour des activités d'expertise et de recherche.
- **Economique:** la réduction des finances publiques et de la dotation pour la recherche publique se traduit par des exigences d'autofinancement au niveau des organismes et

d'accroissement de l'activité contractuelle. L'ouverture de postes de chercheurs, d'enseignants chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens est limitée.

Universitaire et de la recherche: l'autonomie des universités est désormais effective. Elle signifie aussi un regroupement local des universités pour faire face aux contraintes budgétaires et une mutualisation des services. Du point de vue de la recherche, la faiblesse des financements et leur focalisation sur quelques grands appels à projets (ANR, PIA) montre également que l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas un secteur prioritaire dans la politique actuelle.

## Le contexte ministériel et local ne l'est pas plus ...

- Création en 2014 de l'établissement public à caractère administratif CEREMA par le regroupement de plusieurs organismes du MEDDE avec des fonctions diverses en matière d'expertise, d'études et de recherche (8 CETE, CERTU, CETMEF, SETRA), concernant au total plus de 3000 agents. La majorité des derniers entrants dans le corps des chercheurs ex-Equipement ont été recrutés par le CEREMA (25 CR2 avec 1 an d'ancienneté, selon les informations du ministère).
- Potentielle mise en concurrence d'organismes partenaires pour les appels à projet (CEREMA / IFSTTAR). Malgré un accord cadre, les réticences à la collaboration sont encore fortes.
- Réduction du financement propre des établissements par le ministère, forçant le financement de la recherche par projets à forts débouchés industriels, et menaçant ainsi la recherche « non appliquée », l'indépendance des chercheurs et leur temps pour faire effectivement de la recherche.
- Arrêt complet du renouvellement des postes à l'IFSTTAR; la réduction des effectifs de près de 40 % par rapport à celui de 2012, est envisagée.





- Diminution du taux de promotion vers CR1. Le taux appliqué pour les promotions de 2014 était de 50 %, ce qui veut dire que tout au plus 50 % des CR2 promouvables pouvaient passer au grade supérieur.
- Le ministère s'appuie actuellement sur le réseau des 12 écoles d'ingénieurs : 8 en tutelle directe (ENPC, ENTPE, ENTE, ENSG, ENM, ENAC, ENSM, ENSAM) ; 3 en cotutelle (ENAG, INSTN, IFP School); 1 en tutelle du ministère de l'Agriculture (ENGEES).

Comme les autres services, elles sont soumises aux contraintes budgétaires, aux réformes sur l'enseignement supérieur et la recherche et aux transformations des missions du ministère, avec des effets sur le recrutement d'ingénieurs et le développement des activités de recherche.

Pourtant, ces écoles devraient constituer un élément clé du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles devraient pouvoir disposer des moyens nécessaires pour continuer à produire de la recherche et de la formation de haut niveau, s'insérer activement dans les COMUE et se fédérer au sein d'un réseau national visible et cohérent leur permettant d'attirer les étudiants et former les futurs cadres, tant du secteur public que du secteur privé, dans les domaines de compétences du ministère.

L'ensemble de ces évolutions nous concerne d'autant plus que notre Ministère s'est toujours contenté d'une place étriquée au sein du dispositif public de recherche et n'a jamais fait de cette mission une priorité, comme le montre le saupoudrage de postes non seulement parmi les organismes de recherche, mais aussi selon les domaines d'intervention (cf. tableaux ci-après).

L'IFSTTAR concentre près des deux tiers des chercheurs, suivi par le CEREMA, avec près d'un chercheur sur sept. Les laboratoires de recherche de l'ENPC et de l'ENTPE accueillent un chercheur sur neuf et l'IGN et Météo France, ensemble, moins d'un chercheur sur vingt!

Dans un ministère ayant historiquement des compétences techniques, 40 % des chercheurs du développement durable du MEDDE travaillent dans le domaine des sciences de l'ingénieur et moins de 20 % dans les sciences et technologies de l'information et la communication. Le nombre de chercheurs en sciences humaines et sociales est faible alors que les enjeux sociétaux sont considérables.

## Quels établissements d'emplois?

Etablissement	CR2	CR2		CR1		DR2		DR1		DRex		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
CEREMA	25	28	21	11	4	6.1	3	6.5			53	13.3	
ENPC	7	8	4	2.1	2	3	5	11	1	20	19	4.8	
ENTPE	4	4.5	17	8.9	3	4.5	1	2.2	1	20	26	6.5	
IFSTTAR	43	49	124	65	53	80	32	70	3	60	255	64.1	
IGN	3	3.4	3	1.6	2	3	2	4.3			10	2.5	
Météo France	3	3.4	5	2.6							8	2.0	
Autre (dont Universités)	2	2.3	18	9.3	2	3	3	6.5			25	6.3	
Information manquante	1	1.1	1	0.5							2	0.5	
Total	88		193		66		46		5		398		
%	22.1		48.5		16.6		11.6		1.3				

<sup>\*</sup> Calculs faits par nos soins à partir des données communiquées aux organisations syndicales par le MEDDE

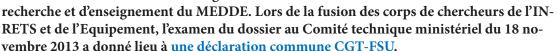
## Quels domaines scientifiques?

Domaine scientifique	CR2		CR1		DR2		DR1		DRex		Tota	_
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Biologie santé	1	1.1	3	1.6	1	1.5			1	20	6	1.5
Chimie	6	6.8			1	1.5	1	2.2			8	2.0
Ecologie environnement	2	2.3	3	1.6	1	1.5	1	2.2			7	1.8
Espace, environnement et sociétés	5	5.7	14	7.3	5	7.6	2	4.3			26	6.5
Esprit humain, langage, éducation	2	2.3	20	10	6	9.1	2	4.3			30	7.5
Marchés et organisations	3	3.4	3	1.6							6	1.5
Mathématiques	3	3.4	2	1							5	1.3
Mondes anciens et												
contemporains			1	0.5							1	0.3
Normes, institutions et												
comportements sociaux	2	2.3	7	3.6	2	3					11	2.8
Physique	4	4.5	5	2.6							9	2.3
STIC	10	11	36	19	13	20	10	22			69	17.3
Sciences pour l'ingénieur	34	39	68	35	29	44	25	54	4	80	160	40.2
Sciences de la terre et de												
l'univers	12	14	13	6.7	6	9.1	1	2.2			32	8.0
Information manquante	4	4.5	18	9.3	2	3	4	8.7			28	7.0
Total	88		193		66		46		5		398	
%	22.1		48.5		16.6		11.6		1.3			

<sup>\*</sup> Calculs faits par nos soins à partir des données communiquées aux organisations syndicales par le MEDDE

# Pourquoi voter pour la liste CGT-FSU ?

Les deux grandes centrales syndicales que sont la CGT et la FSU ont souvent travaillé ensemble au sein des instances locales des organismes de



La fusion de deux corps de recherche, l'un avec un passé d'organisme public de recherche, l'autre avec une tutelle ministérielle, est délicate. Les instances d'évaluation respectives, bien que proches, fonctionnaient différemment, et il faudra relever le défi de l'harmonisation des pratiques en répondant aux attentes des chercheurs. Vos élus CGT-FSU veilleront à ce que la nécessaire phase d'adaptation se passe dans les meilleures conditions pour tous les chercheurs.

#### Les représentant(e)s élu(e)s à la Commission d'évaluation veilleront également à ce que :

- le réglement intérieur de la commission intègre l'ensemble des acquis et expériences du fonctionnement des anciennes instances d'évaluation (CEVAL et CEC );
- tous les chargés de recherche et directeurs de recherche aient une évaluation scientifique par leurs pairs qui remplace l'évaluation hiérarchique pratiquée pour les autres corps de fonctionnaires;
- les évaluateurs soient libres de tout conflit d'intérêt vis-à-vis du dossier traité, qu'il soit économique, hiérarchique ou déontologique ;
- la procédure d'évaluation soit appliquée de la même manière à tous les chercheurs et que l'évaluation soit juste, quel que soit l'organisme de rattachement et quel que soit le domaine ou la discipline du chercheur. L'objectivité, l'impartialité et la transparence devront primer dans les évaluations et la formulation des appréciations ;
- la procédure d'évaluation tienne compte du contexte, des fonctions et de la stratégie scientifique de l'organisme de rattachement du chercheur mais sans oublier que la mission première des chercheurs est la recherche. De même, l'évaluation devra tenir compte des contraintes financières ou scientifiques imposées aux chercheurs du développement durable ;
- l'évaluation soit une évaluation-conseil sur la base, si possible, d'un entretien entre le chercheur et des membres de la commission ;
- les chercheurs reçoivent l'appréciation de leur évaluation dans les meilleurs délais.

## Comme ils l'ont fait lors des mandatures précédentes, vos représentants CGT-FSU ont pour objectif de vous informer et vous défendre. En particulier, ils s'engagent à :

- continuer à porter nos revendications concernant l'amélioration de nos rémunérations. Le niveau de la PSR ne correspond ni aux demandes des chercheurs ni aux « promesses » du ministère. Les niveaux de rémunération des chercheurs, personnel catégorie A+, sont inférieurs à ceux des agents de catégorie équivalente au ministère ;
- veiller à ce que le paiement de la Prime de Service et Rendement (PSR) aux chercheurs de l'ex-INRETS soit effectué dans les meilleurs délais. Il est inadmissible que 5 chercheurs de Météo France attendent toujours le paiement de la PSR pour 2009!
- intervenir pour que les actes de gestion, centralisés ou non, soient effectués rapidement afin que les agents ne soient pas pénalisés, par exemple, par les retards dans la publication des arrêtés de titularisation ou de changement de grade;
- poursuivre l'action pour obtenir un déroulement de carrière satisfaisant. Actuellement, à peine 30 % de l'ensemble de chercheurs du développement durable sont directeurs de recherche (plus de 40% au CNRS en 2013). Sans repyramidage des deux corps, quel déroulement de carrière peuvent espérer les chargés de recherche actuels, et cela même avec une HDR?



# candidat-e-s - FSU à la Commission

#### Directeurs de recherche

Laurent GAILLET **IFSTTAR Bruno TASSIN ENPC** Charles TATKEU **IFSTTAR** Jean-Michel FOURNIAU **IFSTTAR Gilles FORET ENPC** El- Miloudi EL KOURSI **IFSTTAR** Teddy FEN-CHONG **IFSTTAR** Jean-François CARON **ENPC** Thierry CHAUSSADENT **IFSTTAR Yves PERRODIN ENTPE** Jean-Claude MOREL **ENTPE** Nicolas ROUSSEL **IFSTTAR Eric CHARMES** ENTPE Thierry WINIARSKI **ENTPE** 

### Chargés de recherche

Reinhard GRESSEL **IFSTTAR** Lourdes DIAZ OLVERA **ENTPE** Mario MARCHETTI CEREMA **Guillaume SAINT PIERRE IFSTTAR Divitha SEETHARAMDOO IFSTTAR** Adèle BRESSY **ENPC** Fouzia BOUKOUR **IFSTTAR ENTPE** Françoise LAFAYE Fatima BOUANIS **IFSTTAR** Cédric LE BASTARD **CEREMA** Maurice ARON **IFSTTAR** Sidonie CHRISTOPHE IGN Chloé EYSSARTIER **CEREMA** Antonin FABBRI **ENTPE** Jean DUMOULIN **IFSTTAR** Alain L'HOSTIS Laetitia VAN SCHOORS Marielle GUEGUEN

## Les candidat-e-s CGT - FSU à la CAP

Directeur de recherche 1er classe et classe exceptionnelle

**Thierry CHAUSSADENT IFSTTAR Bruno TASSIN ENPC** El-Miloudi EL KOURSI **IFSTTAR** Jean-François CARON **ENPC** 

#### Directeur de recherche 2ème classe

Teddy FEN-CHONG **IFSTTAR** Jean-Marie BURKHARDT **IFSTTAR** Gilles FORET **ENPC** Laurent GAILLET **IFSTTAR** 

#### Chargé de recherche 1er classe

**Guillaume SAINT PIERRE IFSTTAR** Mario MARCHETTI **CEREMA** Reinhard GRESSEL **IFSTTAR** Lourdes DIAZ OLVERA **ENTPE** 

#### Chargé de recherche 2ème classe

Fatima BOUANIS **IFSTTAR** Adèle BRESSY **ENPC** Marielle GUEGUEN **IFSTTAR** Antonin FABBRI **ENTPE** 

Votez pour les candidat-e-s

par correspondance pour retour avant le 15 juin 16h00! Attention: vote uniquement